



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ovins

Question écrite n° 21382

Texte de la question

M. Olivier Dussopt souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation préoccupante de la filière ovine dans plusieurs départements français. En effet, malgré des performances environnementales, économiques et techniques avérées, la filière ovine connaît aujourd'hui de grandes difficultés amplifiées par la hausse des coûts de production et un différentiel d'aides par rapport aux autres productions d'élevage. Il lui demande ce que le Gouvernement compte faire afin de pérenniser l'activité ovine essentielle à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

Texte de la réponse

L'élevage ovin traverse une crise grave, avec un cheptel en diminution constante, due principalement à la faiblesse des revenus perçus par les éleveurs. Cette situation touche l'ensemble de notre territoire national, ainsi que de nombreux autres pays européens. L'élevage ovin joue un rôle économique, environnemental et territorial essentiel. Il permet de maintenir une activité agricole dans beaucoup de zones fragiles. C'est pourquoi le Gouvernement a mobilisé tous les moyens possibles pour le préserver et le soutenir. Dès le 30 août 2007, le ministre de l'agriculture et de la pêche a annoncé un plan d'urgence de 15 millions d'euros afin de soutenir les éleveurs d'ovins allaitants les plus en difficulté. Le paiement des aides s'est achevé en mai 2008. Face à la situation économique toujours difficile, avec notamment l'augmentation du prix des matières premières, le plan d'urgence a été reconduit en 2008, avec une enveloppe budgétaire portée à 17 millions d'euros et des critères d'accès aux aides de l'office de l'élevage assouplis. Pour aider la trésorerie des exploitations, le ministre de l'agriculture et de la pêche a obtenu par ailleurs le versement anticipé au 16 octobre des aides européennes aux ruminants : 80 % de la PMTVA et de la prime à l'abattage et concernant le secteur ovin 50 % de la prime à la brebis. Enfin le ministre a associé les aides économiques apportant un soutien immédiat aux éleveurs à des mesures structurelles afin de permettre au-delà des mesures d'urgence de redonner durablement espoir aux éleveurs ovins. La première des mesures structurelles est le rééquilibrage des soutiens directs du premier pilier de la politique agricole commune en faveur de ce secteur oublié. Le conseil des ministres du 17 mars dernier a confirmé la modification de l'article 69, qui permettra ce rééquilibrage des aides directes pour les rendre plus équitables. Le soutien supplémentaire au secteur ovin interviendra dès 2009 sous une forme transitoire et sera complètement opérationnel en 2010 dans le cadre des nouveaux règlements du bilan de santé de la politique agricole commune. Afin de préparer cette évolution, le ministre a souhaité que dans le cadre de la présidence française ait lieu un débat européen sur l'avenir des filières ovines. C'est pour cela que sera organisée le 5 septembre à Limoges une conférence européenne sur le secteur ovin qui regroupera les principaux pays producteurs et la commission. Enfin d'autres mesures structurelles sont en cours d'élaboration avec les professionnels. Elles sont inspirées du rapport qu'avait produit Yves Simon en 2006 sur la filière ovine. Ces mesures concernent l'organisation de l'offre et de la demande, la formation et la recherche, l'amélioration génétique et la limitation des effets de distorsion de concurrence vis-à-vis de la viande importée de Nouvelle-Zélande. Sur ce dernier point essentiel pour l'avenir de la filière ovine en France, l'objectif est de modifier les règles d'étiquetage dans le cadre d'un règlement européen actuellement en discussion afin de permettre au

consommateur de faire la différence entre un produit abattu à des milliers de kilomètres puis transporté en Europe et une viande produite dans nos terroirs et mise sur le marché dans des délais très courts.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dussopt](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21382

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2008, page 3352

Réponse publiée le : 1er juillet 2008, page 5644